



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation
État-major interministériel de zone
EMIZ Guyane



Direction générale de la sécurité, de la réglementation et des contrôles

Présentation

L'État-major interministériel de zone est composé de trois services : (1) Le bureau opérations et planification de sécurité civile, (2) le bureau sécurité du public et (3) le bureau défense civile.

L'activité la plus visible est celle du bureau (1). Bras armé du préfet, ce bureau assure le fonctionnement et la conduite de la salle de crise dénommée centre opérationnel zonal, **COZ**.

Le COZ : analyse, planification et coordination interministérielle.



Organisation

Les missions de l'EMIZ :

- ♦ **Sécurité du public**
ERP, grands rassemblements, manifestations...
- ♦ **Opérations et planification**
Risques naturels, technologiques, ou sociaux (planification ORSEC), dialogue civilo-militaire.
- ♦ **Défense civile**
Sûreté portuaire et aéroportuaire, SAIV, vigipirate, protection du centre spatial guyanais, protection du secret-défense ...),



Organigramme

État-major
interministériel
de zone



CEMIZ
Militaire de la sécurité civile



CEMIZ adjoint
POLICE

Officier de sécurité



Bureau
Opérations et planification
de sécurité civile



Bureau
Sécurité du public

3 Agents



Bureau
Défense civile

2 Agents



Opérations

3 Militaire de la sécurité civile



Planification

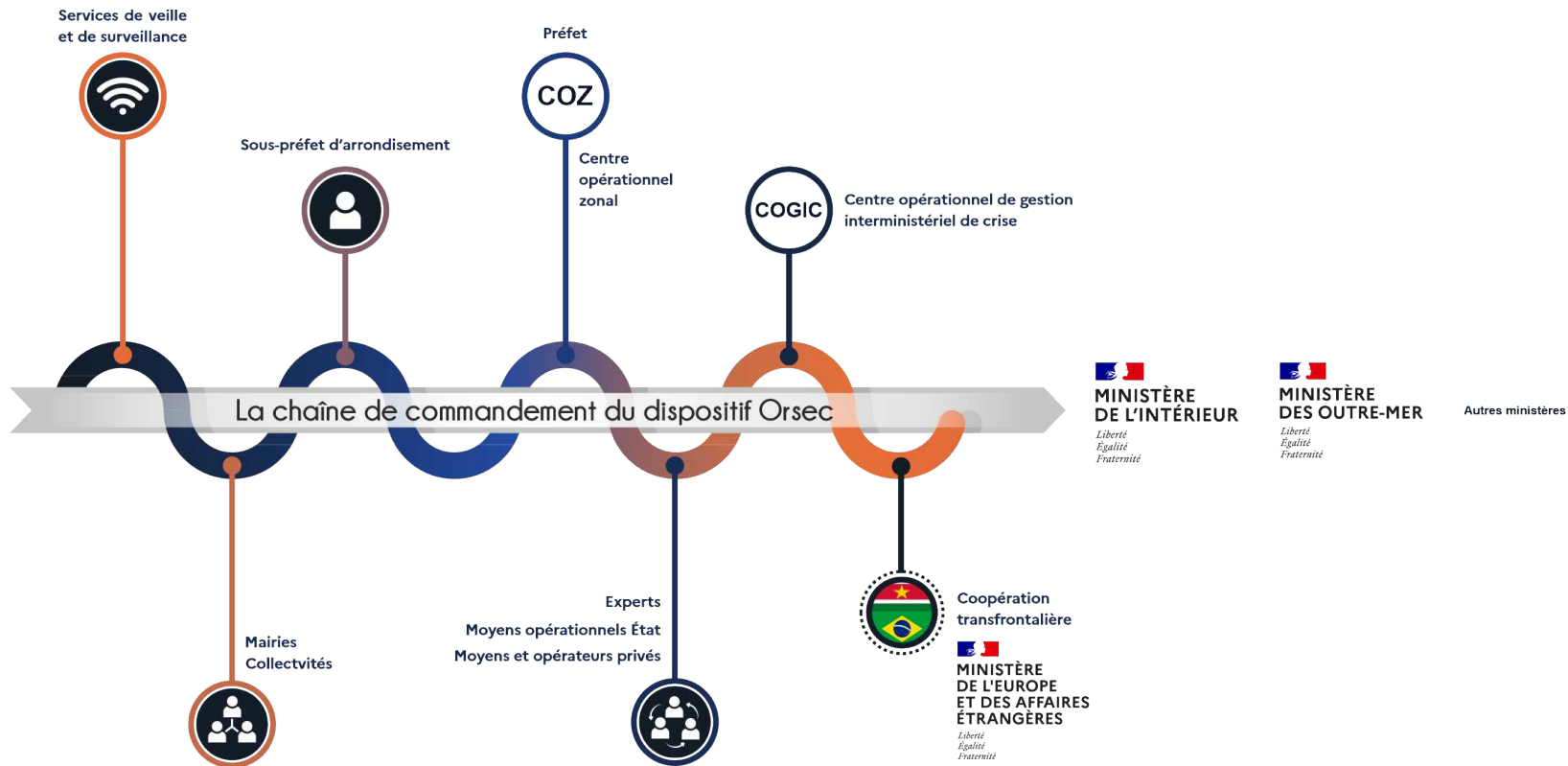
1 Attaché(e) principal(e)
(1 Sapeur-pompier)

Veille et astreinte

En cas de crise l'EMIZ est chargé de la veille des informations transmises par les services partenaires et de la diffusion des messages d'alerte.

L'EMIZ appuie l'autorité préfectorale de l'incident à la crise majeure, lors des événements planifiés ou inopinés, en prévention ou en réaction, et sont en mesure d'armer le centre opérationnel de zone (COZ) et/ou de postes de commandement opérationnels (PCO) afin d'assurer :

- ✓ la **transmission** vers le centre opérationnel de gestion interministériel de crise (COGIC), les partenaires et les collectivités territoriales ;
- ✓ la **coordination** civilo-militaire avec les forces armées en Guyane (FAG) ;
- ✓ la coordination pour l'engagement des moyens nationaux de sécurité civile (Dragon et déminage) ;
- ✓ le **déclenchement** et mise en œuvre des plans ou des mesures opérationnelles décidées par le préfet en matière de sécurité civile ;
- ✓ Le **pilotage** de la Cellule d'Information du Public (CIP).



Les moyens

Doctrine : Au regard des principales caractéristiques de la zone Guyane: exposition, vulnérabilités et capacités opérationnelles, le préfet de zone a défini une stratégie générale de réponse adaptée:

La gestion autonome de l'évaluation; la mobilisation des capacités territoriales pendant les 48 à 72 premières heures; la demande ajustée et la préparation à l'engagement des renforts extra-zonaux et/ou nationaux.



Veille et surveillance

Météo France
Direction générale des
territoires et de la mer

Moyens opérationnels de l'État

Sapeur-pompiers
Gendarmerie Nationale
Police Nationale
Forces armées en Guyane
Direction générale des territoires et de la mer
Associations agréées de sécurité civile
Services médicaux

Moyens et opérateurs privés

Réseaux (électricité, eaux, téléphonie)
Sociétés de transports aériens
Port et aéroport

Moyens nationaux de la sécurité civile en Guyane

Les démineurs :

- Missions au centre spatial guyanais.
- Intervention, neutralisation et expertise sur les munitions de guerre, armes et matières actives explosives.

Dragon 973 :

Destiné en priorité aux missions de secours à personnes, à l'aide médicale d'urgence, à la protection des personnes et des biens.

4 militaires de la sécurité civile affectés à l'EMIZ



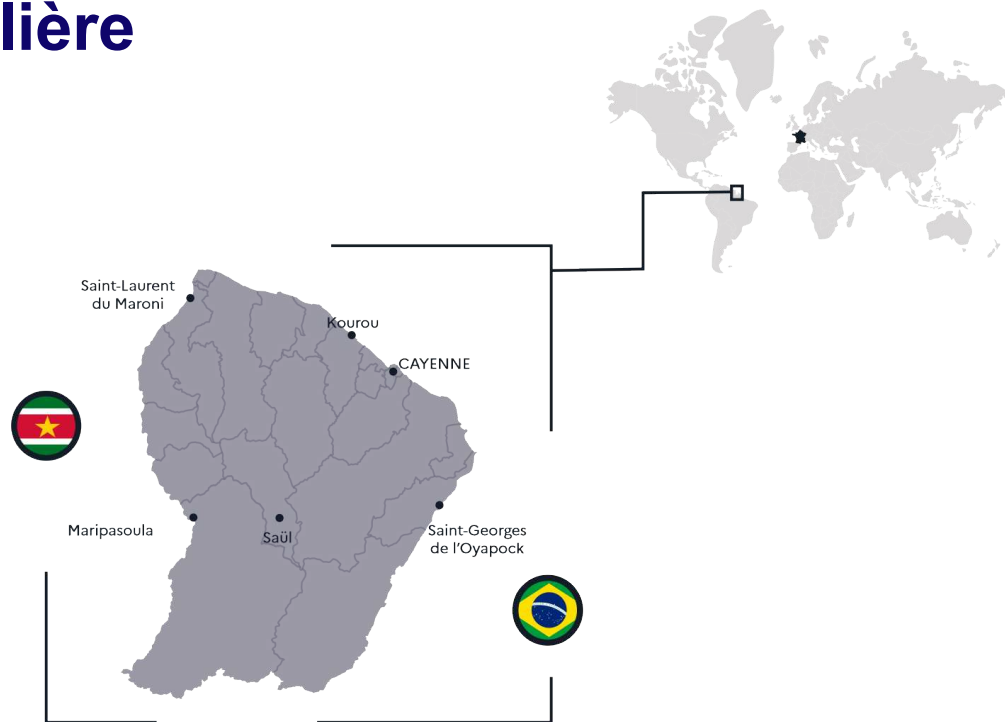
Coopération transfrontalière

Connaissance des centres de coordination sécurité civile pour échanger sur les veilles et surveillances.

Connaissance des moyens.

Mécanisme européen de protection civile.

Mise en place des procédures.





PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

